

**LA BALANCE  
DES PAIEMENTS  
DE LA NOUVELLE  
CALÉDONIE**

---



Rapport  
annuel 2024

## PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



### Agences IEOM

Nouvelle-Calédonie /  
Polynésie Française /  
Wallis-et-Futuna

**Siège** Paris

# Sommaire

<u>Synthèse</u> .....	2
<b>I. <u>Compte de transactions courantes</u></b> .....	<b>4</b>
1. Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire	6
2. Services : une nette amélioration liée à l'évolution du solde des transports dans le contexte d'une année 2024 atypique	9
3. Revenus primaires : le solde excédentaire s'accroît	11
4. Revenus secondaires : les transferts de l'État progressent significativement en raison de la crise des émeutes	13
<b>II. <u>Compte financier</u></b> .....	<b>15</b>
1. Investissements directs : des flux en nette baisse en 2024 sur fond de crise majeure du secteur du nickel	15
2. Investissements de portefeuille : des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie très modestes	16
3. Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des sorties nettes de capitaux modestes	17
<b>Encadrés</b>	
Encadré 1 – Les versements publics nets augmentent avec les mesures de soutien exceptionnelles pour faire face aux conséquences économiques des émeutes	14
Encadré 2 – Les révisions des données antérieures de la balance des paiements	18
<b>III. <u>ANNEXES</u></b> .....	<b>19</b>
1. Les tableaux statistiques	19
2. La méthodologie de la balance des paiements	22

# Synthèse

L'année 2024 se caractérise par un effondrement de l'économie calédonienne dans un contexte d'émeutes insurrectionnelles inédites qui se sont combinées à une crise majeure du secteur du nickel et des finances publiques.

De nombreux indicateurs traduisent ce choc d'une ampleur sans précédent pour l'économie calédonienne. Le PIB s'est contracté de 13,5 % en volume et l'indicateur du climat des affaires mesuré par l'IEOM a chuté sous le précédent plus bas observé lors de la crise sanitaire de 2020 (66,2 à fin juin 2024). L'emploi privé a baissé d'environ 20 % depuis le plus haut du 3e trimestre 2023 (près de 13 000 emplois ont ainsi été détruits selon l'ISEE). La consommation des ménages, pourtant résiliente ces dernières années, s'est essouffée : les paiements et retraits par carte bancaire se sont repliés de 7 % sur l'année. L'activité bancaire a également été profondément affectée puisque la production totale de crédits (hors découverts) a chuté de 49 % en 2024, alors même que les taux directeurs étaient orientés à la baisse.

Les situations sectorielles apparaissent également très dégradées. Le secteur du nickel affrontait déjà une crise majeure en début d'année : dans un contexte de cours mal orientés sur les marchés internationaux, les actionnaires industriels avaient annoncé fin 2023 leur volonté de cesser le financement de leurs usines métallurgiques sur le territoire. Après l'annonce de retrait de Glencore en février 2024, l'activité productive de l'usine du Nord s'est arrêtée, dans l'attente d'un potentiel repreneur. Les émeutes ont ensuite cristallisé les difficultés du secteur. Blocages et destructions sur les sites miniers ont directement menacé l'approvisionnement en minerais des usines métallurgiques ainsi que leur survie : l'usine du sud (Prony) a interrompu son activité entre mai et novembre 2024, tandis que la SLN a

tourné au ralenti pour préserver l'intégrité de son appareil productif. L'activité du secteur du BTP s'est également effondrée en 2024.

Alors que le déséquilibre des finances publiques calédoniennes a continué de s'aggraver dans ce contexte inédit, les engagements de l'État ont été considérables.

## Très atypique, le solde des transactions courantes est excédentaire dans un contexte de crise exceptionnelle

Le compte de transactions courantes calédonien est structurellement déficitaire, en raison des déficits structurels des biens et des services qui ne sont pas compensés par les excédents des revenus primaires et des revenus secondaires. En 2024 cependant, la balance des transactions courantes calédonienne affiche un excédent de +43,1 milliards XPF. Il s'explique par un contexte exceptionnel, combinaison d'une crise majeure du secteur du nickel et des conséquences du climat insurrectionnel ayant frappé la Nouvelle-Calédonie à partir de mai 2024. Ainsi, le solde des services, traditionnellement déficitaire, devient excédentaire (+16,3 milliards XPF). Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration du solde des transports (baisse du déficit des transports maritimes avec la réduction des exportations de nickel et amélioration du solde du transport aérien avec une forte réduction de l'activité des compagnies étrangères). À noter que le solde des échanges de biens reste quant à lui déficitaire (- 107,4 milliards XPF), la valeur des biens importés demeurant largement supérieure à celle des biens exportés.

Tableau 1 : Soldes des principaux postes de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions de XPF	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
<b>Compte des transactions courantes (I) dont</b>	<b>-63 116</b>	<b>-53 332</b>	<b>43 143</b>
Biens	-92 642	-117 004	-107 391
Services	-68 071	-35 136	16 349
Revenus	34 229	33 085	42 311
Transferts courants	63 368	65 723	91 874
<b>Compte de capital (II)</b>	<b>-177</b>	<b>-370</b>	<b>-145</b>
<b>Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)</b>	<b>-63 293</b>	<b>-53 702</b>	<b>42 998</b>
<b>Compte financier dont</b>	<b>-31 749</b>	<b>-35 821</b>	<b>24 465</b>
Investissements directs (IV)	-17 663	-38 498	23 007
Investissements de portefeuille (V)	1 027	544	756
<b>Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)</b>	<b>-79 928</b>	<b>-91 656</b>	<b>66 761</b>
Autres investissements	-15 114	2 133	703
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>31 543</b>	<b>17 881</b>	<b>-18 533</b>
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2016)</i>	<i>1 092 000</i>	<i>1 078 000</i>	<i>943 000</i>

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE

### La France, premier partenaire du territoire

La France hexagonale reste le principal partenaire commercial du territoire pour les échanges cumulés de biens et services. Elle concentre ainsi la majeure partie des échanges de services (86,7 % des exportations et 54,3 % des importations). Concernant les biens, si elle est le principal fournisseur du territoire avec 42,5 % des importations, elle est seulement le 6<sup>e</sup> client avec 5,8 % du total des exportations, loin derrière la Chine et Hong Kong (41,4 %).

### Une nette baisse des flux d'investissements entrant sur le territoire

En 2024, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde se caractérisent par des sorties nettes du territoire avec une forte baisse des flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrant sur le territoire dans un contexte de crise majeure du secteur du nickel qui a encore été accentuée par les émeutes. Les compagnies étrangères actives dans le secteur du nickel ont considérablement diminué leurs investissements, ne souhaitant plus continuer à financer des activités déficitaires.

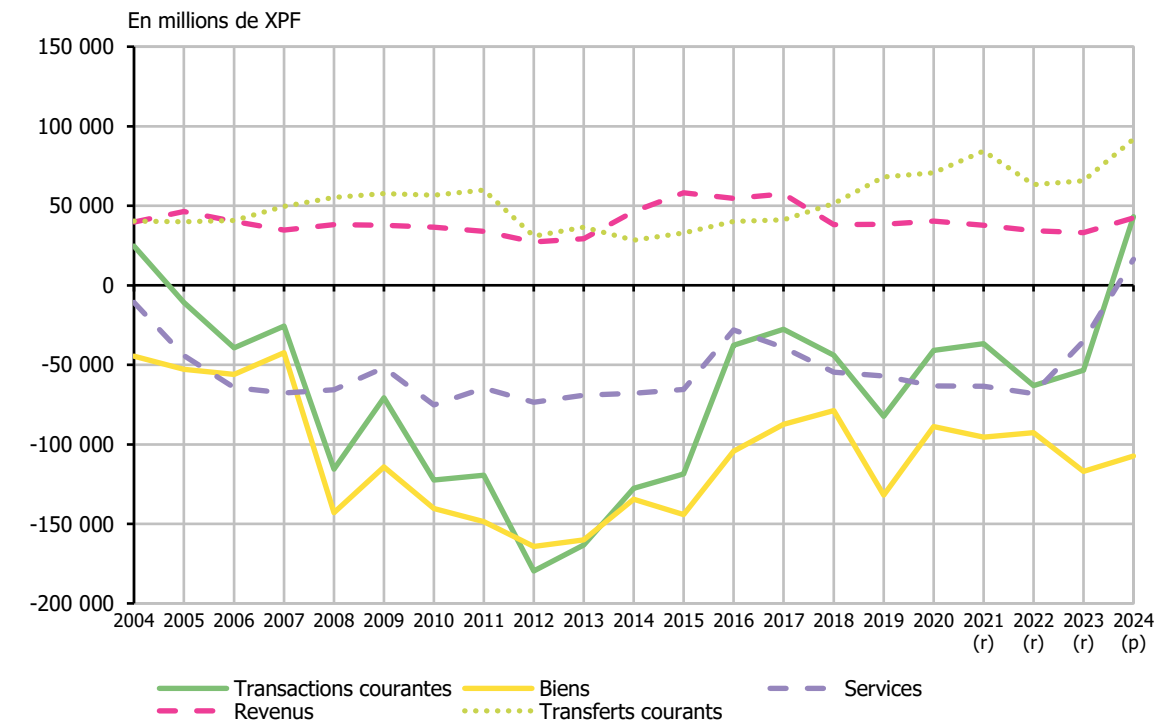
Les investissements de portefeuille, qui recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, se traduisent par des sorties de capitaux mais qui restent très modestes (0,8 milliard XPF). Les résidents calédoniens continuent d'effectuer des placements à l'étranger afin de diversifier leur patrimoine, mais dans des proportions bien inférieures à celles observées ces 10 dernières années (sorties nettes pouvant approcher 4 à 5 milliards XPF certaines années).

**L'équilibre global de la balance des paiements** montre qu'exceptionnellement en 2024 la Nouvelle-Calédonie présente une position excédentaire.

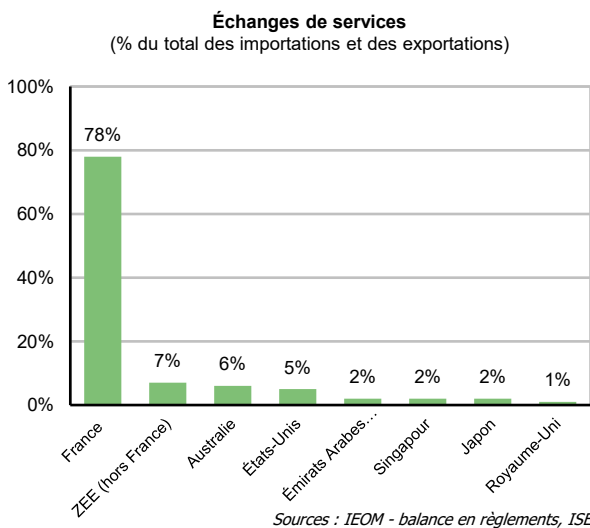
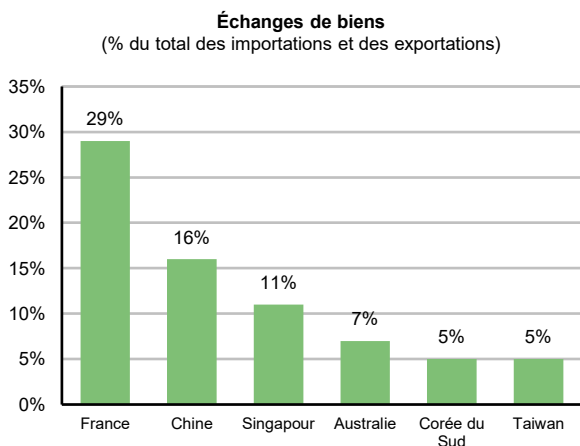
Néanmoins, hors versements publics, le besoin de financement reste une réalité structurelle de l'économie calédonienne. Il provient essentiellement du déséquilibre des échanges commerciaux en raison de l'ampleur des importations de biens. En 2024, ce déficit est moindre du fait de la forte baisse des importations dans un contexte de crises exceptionnelles. Il est par ailleurs en partie compensé par des versements publics bien plus importants.

# I. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Graphique 1 : Principaux soldes du compte de transactions courantes



Graphiques 2 et 3 : Répartition géographique des échanges de biens et de services



La balance des transactions courantes retrace l'équilibre des échanges de biens, services et revenus entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde. Ce compte est traditionnellement déficitaire en Nouvelle-Calédonie, en raison des déficits structurels des biens et des services qui ne sont pas compensés par les excédents des revenus primaires et des revenus secondaires.

**En 2024 cependant, la balance des transactions courantes calédonienne affiche un excédent de +43,1 milliards XPF.** Il s'explique par un contexte exceptionnel, combinaison d'une crise majeure du secteur du nickel et des conséquences du climat insurrectionnel ayant frappé la Nouvelle-Calédonie à partir de mai 2024. Ainsi, le solde des services, traditionnellement déficitaire, devient excédentaire en raison essentiellement de l'amélioration du solde des transports. Elle s'explique par une baisse du déficit des transports maritimes, en lien avec la réduction des exportations de nickel, ainsi qu'une amélioration du solde du transport aérien en raison de la forte réduction de l'activité des compagnies étrangères.

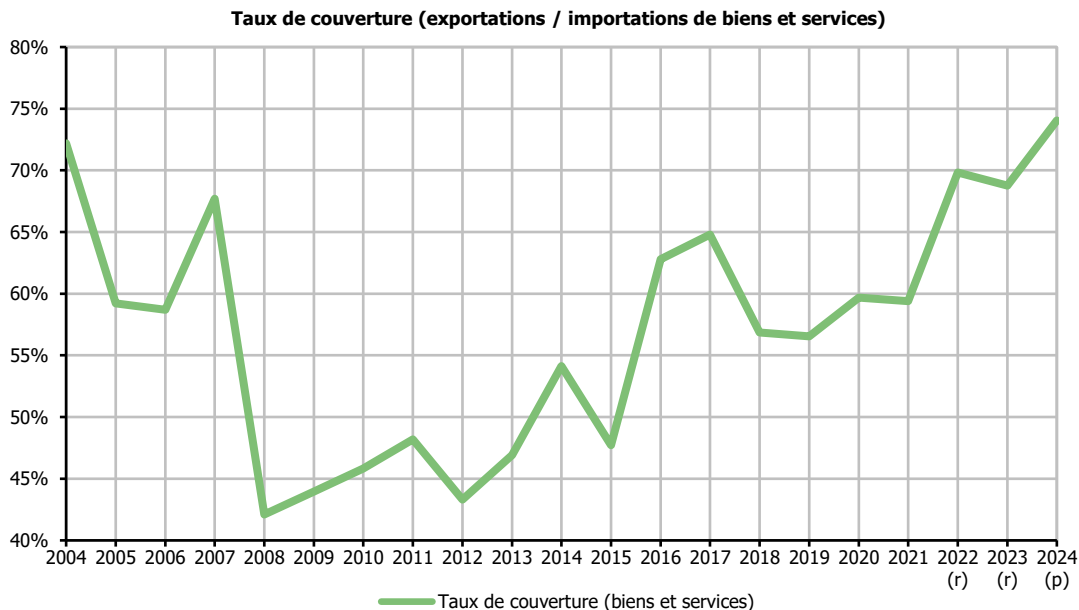
L'année 2024 est également caractérisée par une baisse significative des échanges de biens. La valeur des importations et des exportations recule fortement (respectivement -31,3 %, à 245,9 milliards XPF et -42,5 %, à 138,5 milliards XPF), du fait du net ralentissement de l'activité minière et métallurgique.

Dans ce contexte, la légère réduction du déficit de la balance commerciale (-107,4 milliards XPF contre -117 milliards XPF en 2023) ne peut s'interpréter comme une amélioration du commerce extérieur calédonien, puisqu'elle reflète avant tout les difficultés auxquelles est confronté le secteur du nickel.

Globalement, les importations cumulées de biens et services enregistrent une baisse de 136,2 milliards XPF (soit -28,0 % sur un an) tandis que les exportations reculent de 75,1 milliards XPF (-22,4 %).

Par conséquent, le taux de couverture des importations par les exportations de biens et services s'améliore à 74,0 % (après 68,8 % en 2023). Pour rappel, ce niveau est nettement plus élevé que celui de la période 2008-2013 où il se situait en moyenne aux alentours de 45 % (phase de construction des usines métallurgiques).

**Graphique 4 : Taux de couverture (exportations / importations de biens et services)**



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE

## 1. Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire

La balance commerciale calédonienne est structurellement déficitaire. Le solde s'élève à -107,4 milliards XPF en 2024, en légère amélioration sur l'année (+9,6 milliards XPF).

### Le très net recul des exportations s'explique par la crise sans précédent de la filière nickel

**Les exportations de marchandises générales chutent de 42,5 % en valeur (-101,7 milliards XPF) en 2024 pour s'établir à 138,5 milliards XPF.** Composées à 88,5 % de **minerais et de métal**, elles ont été pénalisées par un contexte de fort ralentissement de la production métallurgique, de blocages des sites miniers et de baisse des cours du nickel.

- Les exportations de **minerais de nickel** enregistrent une forte baisse de 48,8 % (-26,8 milliards XPF), tandis que les quantités exportées reculent de 37,3 %.
- Les exportations de **NHC** (Nickel Hydroxyde Cake) enregistrent un fort repli en valeur (-53,2 % soit -31,3 milliards XPF) comme en volume (-51,5 %), en raison d'un arrêt total de la production de NHC à PRNC pendant plus de 6 mois.
- Les exportations de **ferronickel** reculent fortement en valeur (-39,4 %, soit -42,9 milliards XPF). La baisse est moins marquée pour les volumes exportés (-18,8 %), traduisant une poursuite de la baisse des prix sur ce produit.

Loin derrière les produits du nickel, les ventes de **produits de la mer** qui ne représentent que 1,5 % des exportations calédoniennes sont en nette hausse en valeur en 2024 (+25,2 %). Les exportations de crevettes, qui représentent 84,7 % des exportations de produits de la mer, augmentent de 22,8 % en valeur (+319 millions XPF) et de 14,6 % en volume.

### La Chine, principal client de la Nouvelle-Calédonie

La **Chine** est, de loin et depuis plusieurs années, le principal client du territoire avec 34,4 % de l'ensemble des biens exportés (soit 47,4 milliards XPF). Les exportations vers la Chine se replient en valeur en 2024 (-55,6 %) : elles sont principalement composées de produits du nickel dont les volumes et les cours ont baissé sur l'année. En ajoutant **Hong Kong**, ces 2 territoires représentent 41,5 % des exportations calédoniennes, une proportion en nette hausse depuis 20 ans. Pour rappel en 2011, la Chine ne représentait que 6,5 % des exportations du territoire.

**Taiwan** constitue le deuxième client de la Nouvelle-Calédonie (13,6 % des ventes, soit 18,7 milliards XPF), à quasi-égalité avec la **Corée du Sud** (13,5 % soit 18,5 milliards XPF). Ces 2 clients importent essentiellement des produits liés au nickel. Les exportations vers ces deux pays enregistrent également un fort repli, de respectivement 47,4 % et 40,0 %.

Enfin, les exportations vers le **Japon**, quatrième partenaire du territoire (7,1 % des ventes) reculent également (9,8 milliards XPF en 2024 contre 12,2 milliards XPF en 2023). Au-delà de produits liés au nickel, le Japon demeure le principal destinataire des produits de la mer et de l'aquaculture du territoire.

Ces **cinq pays d'Asie** concentrent 75,7 % des exportations totales de la Nouvelle-Calédonie.

Destinataire d'environ 6,1 % des biens calédoniens exportés, **la France est le 6<sup>e</sup> client du territoire.**

Les pays du **Fer de Lance mélanésien** (îles Salomon, Papouasie- Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fidji et Indonésie), ne représentent que 0,3 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie.

## La forte baisse des importations est également liée au net ralentissement de l'activité métallurgique et minière

Les importations de marchandises ont fortement reculé en 2024 (-31,3 % soit -110,8 milliards XPF, après -8,7 % en 2023). Elles atteignent 242,7 milliards XPF<sup>1</sup>.

La baisse est particulièrement significative (-43,9 %) pour les **produits minéraux** (incluant charbon, pétrole, etc.) qui représentent 23,2 % du total des importations. Cette baisse s'explique notamment par le net ralentissement de l'activité métallurgique qui est très énergivore.

Les importations de **produits alimentaires** représentent 19,5 % des importations du territoire. Elles baissent de 4,4 % en 2024.

Les importations de **machines, appareils et matériel de transport** se replient respectivement de 38,7 et 12,9 %. Elles représentent 15,8 et 11,7 % des importations de marchandises.

## La France hexagonale, principal fournisseur du territoire suivi de Singapour et de l'Australie

S'agissant des principaux fournisseurs (pays vendeurs), la **France hexagonale** demeure le premier partenaire du territoire avec 42,5 % de part de marché en 2024. Les importations provenant de France s'élèvent à 106,5 milliards XPF, en baisse de 12,8 %

par rapport à 2023. Les produits importés sont variés : produits pharmaceutiques, alimentaires, véhicules, produits d'hygiène, machines et équipements divers. Les importations provenant des autres pays de l'Union européenne s'établissent à 15,6 milliards XPF, soit 6,2 % des importations.

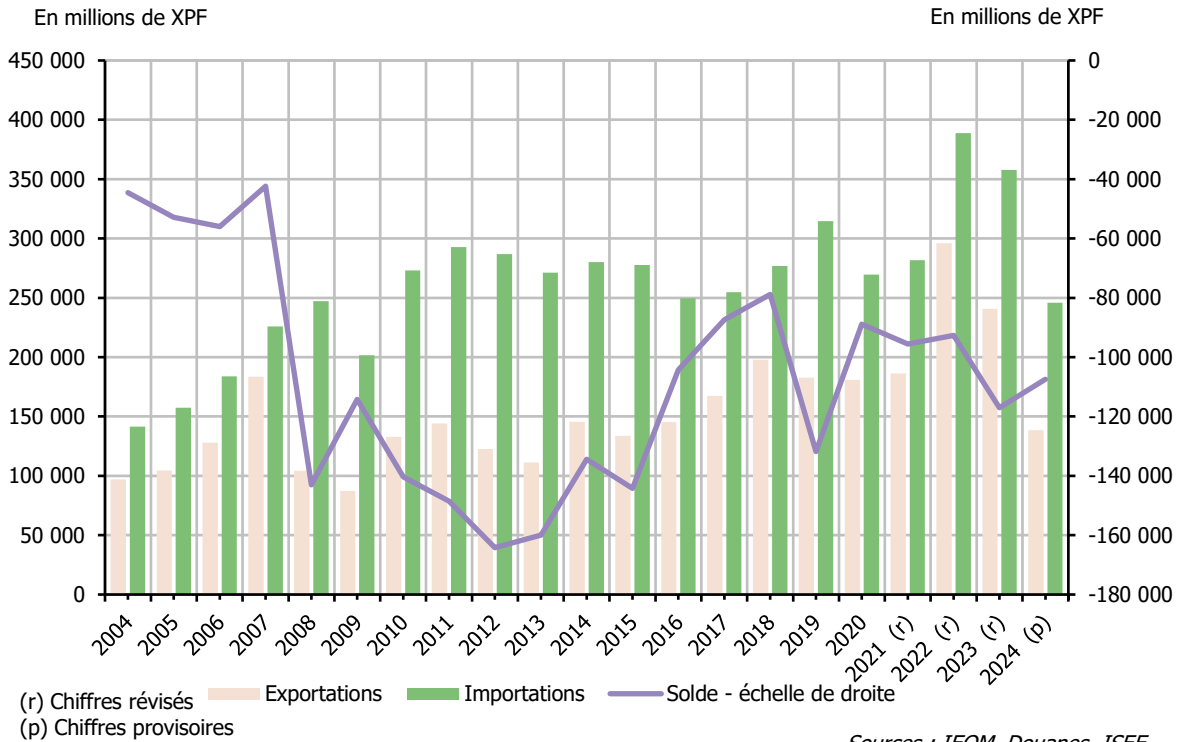
**Singapour** constitue le second fournisseur et représente 16,9 % de part de marché, soit un total de 42,4 milliards XPF, en repli sur un an (-29,8 %) en raison du recul des volumes et des prix des hydrocarbures qui représentent la très grande majorité des importations en provenance de Singapour.

L'**Australie** est le troisième fournisseur (26,2 milliards XPF et 10,4 % des achats). Les importations sont également en forte baisse en 2024 (-50,1 %), en raison notamment de l'arrêt d'activité de l'usine du Sud pendant plusieurs mois (alimentée par une centrale électrique au charbon) et du repli des cours du charbon. Outre le charbon, les importations australiennes sont également constituées de machines, équipements et produits alimentaires.

La **Chine**, avec 5,1 % de part de marché, reste le quatrième partenaire d'approvisionnement. Les importations s'élèvent à 12,8 milliards XPF et régressent de 27,1 % sur l'année. Elles sont principalement composées de matériels informatiques et de communication, de vêtements, de machines et appareils ménagers, de produits en caoutchouc et plastique, de meubles et de véhicules.

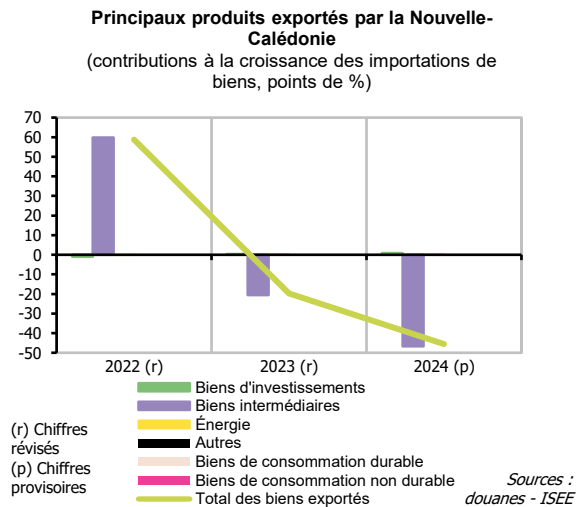
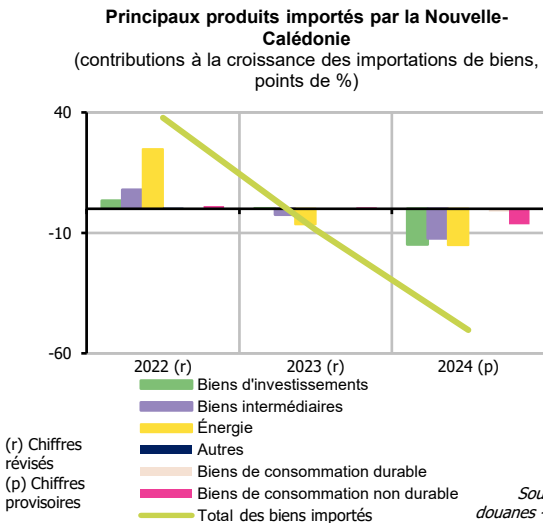
<sup>1</sup> Les importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret) sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées en FAB) à des fins de comparaison.

**Graphique 5 : Évolution des échanges de biens**



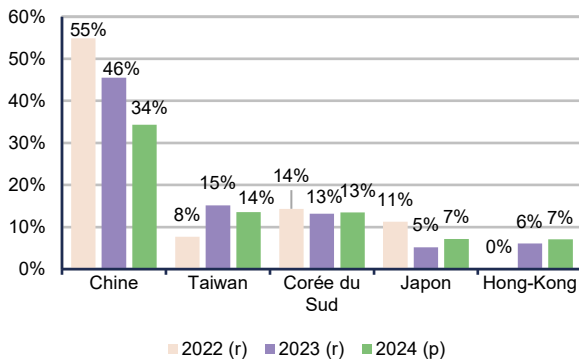
Sources : IEOM, Douanes, ISEE

**Graphiques 6 et 7 : Contributions par produit à l'évolution des importations/exportations (en valeur)**



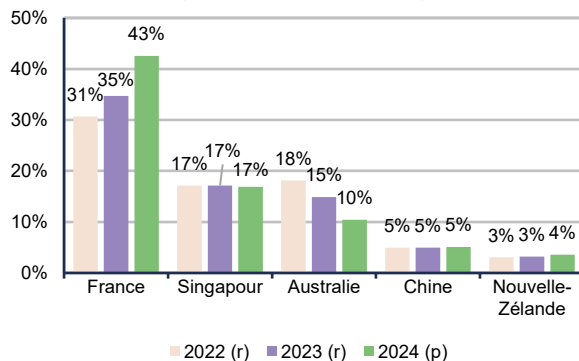
**Graphiques 8 et 9 : Répartition géographique des échanges de biens**

**Les 5 principaux clients de la Nouvelle-Calédonie**  
(% des exportations de biens)



Source : Douanes, ISEE

**Les 5 principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie**  
(% des importations de biens)



Source : Douanes, ISEE

## 2. Services : une nette amélioration liée à l'évolution du solde des transports dans le contexte d'une année 2024 atypique

Les échanges de services sont structurellement déficitaires en Nouvelle-Calédonie. En 2024, année atypique à de nombreux égards, ce solde devient excédentaire (+16,3 milliards XPF).

Cette évolution est essentiellement liée à l'amélioration du solde des transports qui repasse en territoire positif (+3,8 milliards XPF en 2024 contre -26,0 milliards XPF en 2023).

- Le solde des services de **transports aériens**, structurellement déficitaire, devient excédentaire dans le contexte exceptionnel de l'année 2024 : il s'établit à +15,1 milliards XPF contre -3,2 milliards XPF en 2023. Cette évolution s'explique par l'arrêt des dessertes aériennes vers la Nouvelle-Calédonie par plusieurs compagnies étrangères (Qantas, Air New Zealand), par l'impossibilité pour les Néocalédoniens de

voyager pendant plusieurs semaines lors des émeutes de mai 2024, et par le report des voyageurs sur la compagnie locale (Airalin) qui a été la seule à maintenir son activité pendant plusieurs mois.

- Parallèlement, le déficit du **transport maritime** se réduit nettement pour s'établir à -11,3 milliards XPF (contre -22,9 milliards XPF en 2023) dans un contexte de nette baisse des exportations de produits du nickel. Cette activité concerne en effet essentiellement des opérations de fret (acheminement de marchandises vers la Nouvelle-Calédonie et expéditions hors du territoire), principalement de minerais et de produits de l'industrie du nickel.

Le solde de la balance des **voyages**<sup>2</sup> devient déficitaire et s'établit à -3,8 milliards XPF (contre un excédent de

<sup>2</sup> Conformément à la 6<sup>e</sup> édition du Manuel de balance des paiements du FMI (BPM6), les dépenses liées à la santé dans le cadre des évacuations sanitaires (EVASAN) sont désormais intégrées au débit de la ligne Voyages (Source : Cafat).

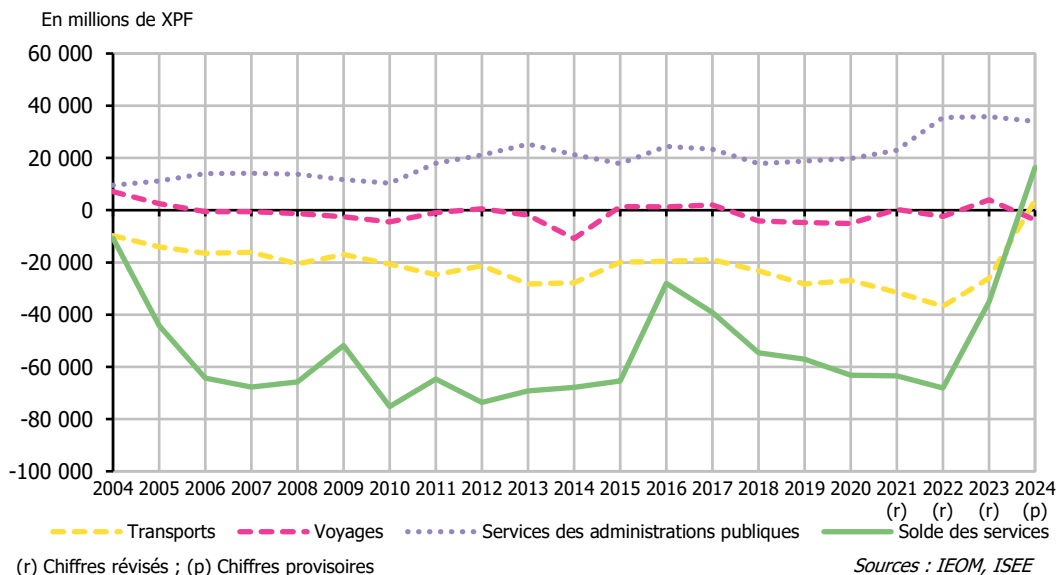
+4 milliards XPF en 2023). Les recettes (qui correspondent aux dépenses des touristes en Nouvelle-Calédonie) reculent fortement : elles sont évaluées à 8,0 milliards XPF en 2024, après 18,0 milliards en 2023, soit une diminution de 55,4 % sur l'année. En 2024, seulement 59 399 touristes ont été accueillis en Nouvelle-Calédonie (contre 125 097 en 2023). Les croisières ayant été fortement perturbées en 2024, seulement 191 595 croisiéristes ont été accueillis sur le territoire (contre 343 703 en 2023). Les dépenses (des Calédoniens à l'étranger) s'élèvent pour leur part à 11,8 milliards XPF, en baisse de 15,6 % par rapport à 2023.

Les autres services aux entreprises présentent un

solde structurellement déficitaire, estimé à -15,2 milliards XPF. Il s'améliore en 2024 dans un contexte de fort ralentissement de l'activité économique et de moindre recours à des prestataires domiciliés à l'extérieur du territoire.

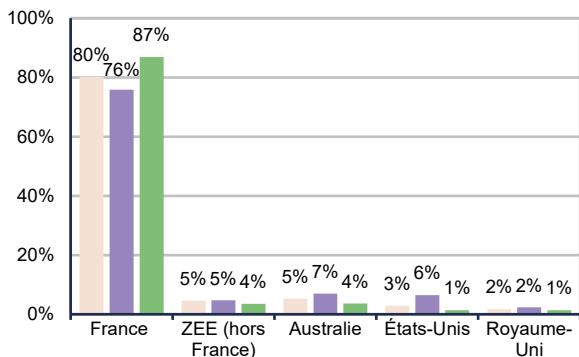
Les services des APU présentent un solde structurellement excédentaire qui s'établit à +34,0 milliards XPF (stable par rapport à 2023). Il correspond aux dépenses de fonctionnement et d'investissement civiles et militaires de l'État en Nouvelle-Calédonie (hors dépenses de personnel et d'intervention).

Graphique 10 : Évolution des principaux soldes des services



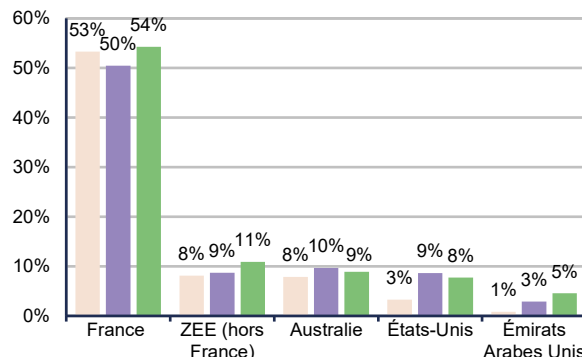
**Graphiques 11 et 12 : Répartition géographique des échanges de services**

**Les 5 principaux clients de la Nouvelle-Calédonie**  
(% des exportations de services)



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires  
Source : IEOM, balance des règlements

**Les 5 principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie**  
(% des importations de services)



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires  
Source : IEOM, balance des règlements

**La France, premier partenaire en matière d'échanges de services**

La France concentre 87 % des recettes et 54 % des dépenses de services. Au crédit, il s'agit principalement des dépenses civiles et militaires des administrations publiques. Au débit, la France fournit des services destinés aux entreprises calédoniennes, ainsi que des

services de transports et de voyages (dépenses des Calédoniens dans l'Hexagone).

Derrière les pays européens, l'Australie confirme son statut de fournisseur majeur de services du territoire.

**3. Revenus primaires : le solde excédentaire s'accroît**

Les revenus primaires représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production ou aux flux de dividendes et d'intérêts avec le reste du monde.

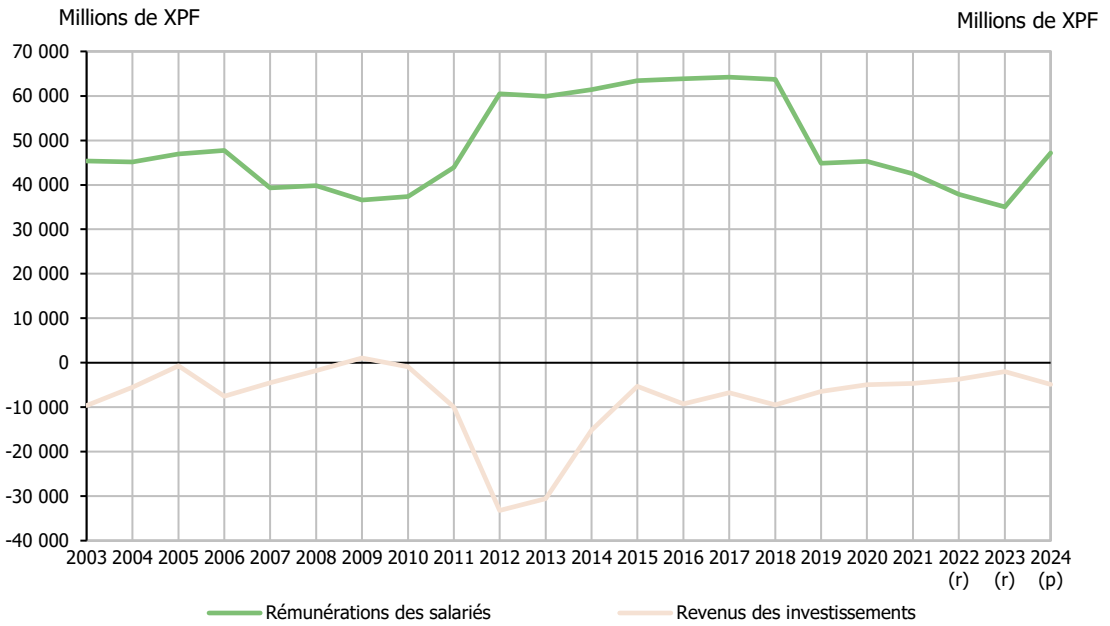
**La balance des revenus primaires, structurellement excédentaire, s'améliore** après trois années de baisse (+9,2 milliards XPF) pour s'établir à +42,3 milliards XPF. Il s'agit de l'excédent le plus élevé ces 6 dernières années.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse de l'excédent sur le poste « **rémunération des salariés** » qui regroupe les salaires versés par des

employeurs non-résidents à leurs salariés résidents. Il progresse de 12,1 milliards XPF et atteint 47,2 milliards XPF en 2024. Ce poste est essentiellement alimenté par les salaires des agents de l'État basés en Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup>.

Les **revenus des investissements**, qui correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, de portefeuille, etc.) affichent un solde déficitaire qui se détériore (-2,9 milliards XPF). Il s'établit à -4,8 milliards XPF, retrouvant ainsi un niveau proche de celui observé entre 2020 et 2022.

<sup>3</sup> À partir de 2018, les rémunérations des salariés (de l'administration publique) comprennent les salaires versés aux opérateurs de l'État (IRD, ADEME, Météo France...) et à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Les salaires versés aux agents de l'administration publique ne sont plus comptabilisés en brut afin de faire figurer les salaires nets réellement versés en Nouvelle-Calédonie.



(r) Chiffres révisés  
 (p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

## 4. Revenus secondaires : les transferts de l'État progressent significativement en raison de la crise des émeutes

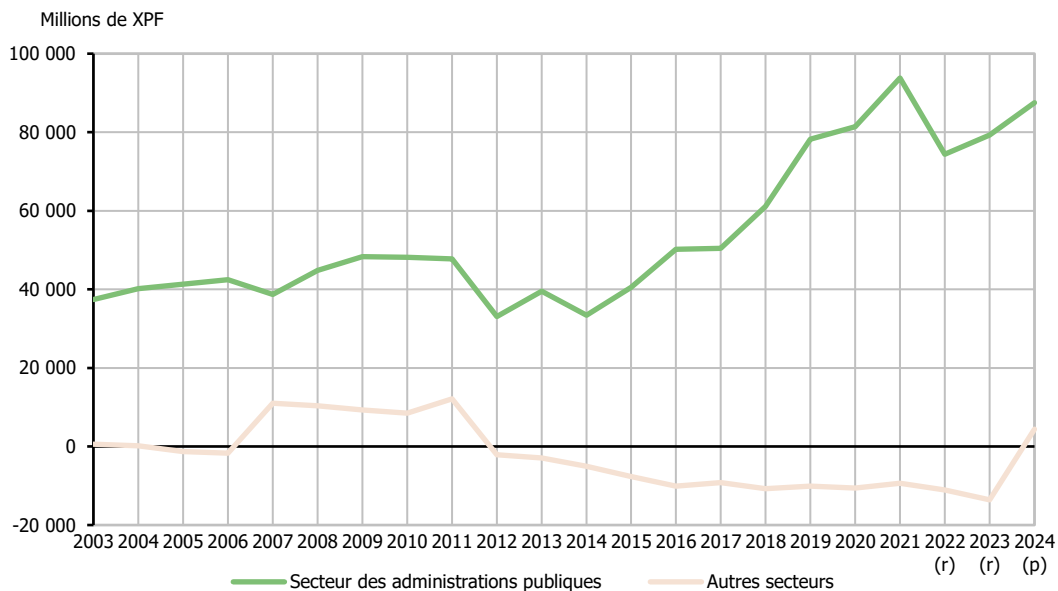
Les transferts courants (ou revenus secondaires) présentent un solde excédentaire de +91,9 milliards XPF en 2024. Il progresse significativement par rapport à 2023 (+26,1 milliards XPF). Ce solde se compose très majoritairement des revenus secondaires des **administrations publiques**.

Ceux-ci sont composés, au crédit, des dépenses d'intervention de l'État (dotations aux collectivités, subventions d'investissement, Fonds de solidarité), des cotisations sociales versées aux organismes calédoniens et des prestations sociales et pensions versées aux personnels résidents<sup>4</sup>. Au débit, il s'agit des cotisations sociales et des cotisations aux caisses de retraite versées en France hexagonale. Le solde de ces revenus, structurellement excédentaire, s'élève à +87,5 milliards XPF en 2024, en hausse de +8,2 milliards XPF (après +4,9 milliards XPF en 2023).

Cette nette augmentation s'explique par les transferts supplémentaires de l'État (deux subventions pour un montant de 8,9 milliards XPF) à la collectivité de la Nouvelle-Calédonie afin de financer une partie des mesures exceptionnelles de soutien nécessaires pour atténuer les conséquences économiques des émeutes (financement des différents mécanismes de chômage, etc.).

Du côté des ménages et entreprises calédoniens (revenus secondaires des autres secteurs), le solde des envois de fonds des agents économiques se dégrade légèrement à -1,4 milliard XPF, tandis que le solde des autres transferts (donations, autres transferts sans réciprocité) s'améliore significativement avec la recapitalisation d'un fonds de garantie et des subventions ciblées sur les entreprises : il atteint +5,8 milliards XPF (après -12,4 milliards XPF en 2023).

Graphique 14 : Évolution des soldes des revenus secondaires



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

<sup>4</sup> À partir de 2018, les cotisations sociales (issues des salaires versés aux agents de l'administration publique) sont déclarées dans les revenus secondaires des APU. Seule la part des cotisations salariales et patronales versées à des organismes

calédoniens est comptabilisée. Par exemple, les cotisations patronales, payées par l'État et versées à des organismes métropolitains ne rentrent pas dans le périmètre de la balance des paiements

### Encadré 1 : Les versements publics augmentent avec les mesures de soutien exceptionnelles pour faire face aux conséquences économiques des émeutes

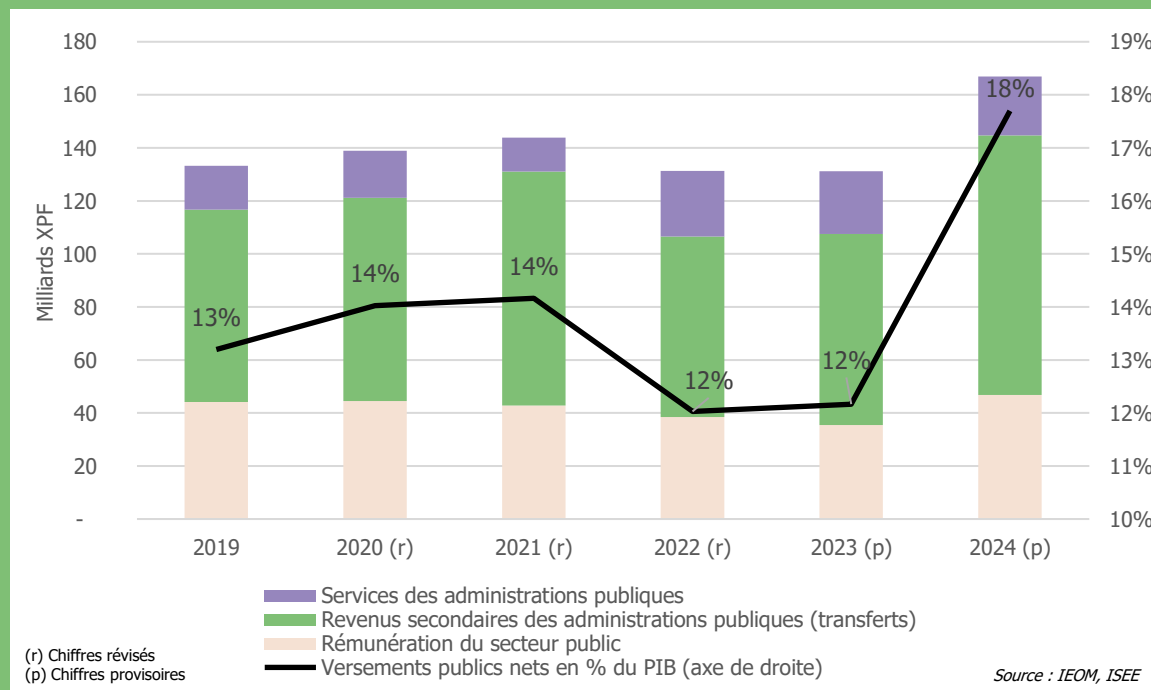
En 2024, les **versements publics bruts** en Nouvelle-Calédonie représentent 44 % du total des crédits du compte de transactions courantes, soit **187,7 milliards XPF**. Ils progressent nettement sur l'année (+18,4 %, soit +29,2 Md XPF), sous l'effet des mesures exceptionnelles massives de soutien de l'Hexagone consécutives aux émeutes (financement du chômage, aides ciblant les entreprises, aides exceptionnelles pour éviter la rupture de trésorerie de la CLR et du RUAMM, compensation d'une partie des pertes de recettes fiscales, etc.).

Les versements publics sont composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de services, de salaires nets, de cotisations sociales versées à des organismes calédoniens (CAFAT/RUAMM, Caisse locale de retraites, etc.), de pensions, de dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention (contrats de développement compris) des collectivités publiques et des forces armées en Nouvelle-Calédonie, de subventions, etc. Ils n'intègrent pas les autres formes de soutien exceptionnel de l'État pour faire face aux conséquences de la crise de 2024 (aides au secteur du nickel, avances remboursables au territoire, etc.).

Les versements nets sont obtenus en retirant au crédit les versements effectués par les résidents calédoniens au secteur public hexagonal (principalement des cotisations sociales et transferts unilatéraux).

**En termes nets, les versements publics augmentent significativement à 166,9 milliards XPF (+27,2 %, après -0,1 % en 2023).** Ils représentent 18 % du PIB 2024 (après 12 % en 2023).

**Graphique 15 : Versements publics nets en Nouvelle-Calédonie**



## II. COMPTE FINANCIER

A l'instar du compte des transactions courantes le compte financier connaît de profonds changements par rapport à l'exercice précédent, à la faveur des mesures de soutien de l'Hexagone au Territoire et au secteur du nickel.

En 2024, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde affichent un solde positif de 24,5 milliards XPF (contre des soldes négatifs de 35,8 milliards XPF en 2023 et 31,7 milliards XPF en 2022) reflétant des sorties nettes du territoire.

### 1. Investissements directs : des flux en nette baisse en 2024 sur fond de crise majeure du secteur du nickel

En 2024, le solde des investissements directs étrangers (IDE) ressort positif pour la première fois depuis 2004, à hauteur de 23,0 milliards XPF. Ce solde est habituellement négatif en Nouvelle-Calédonie (-38,5 milliards en 2023).

Cette évolution traduit un désengagement des partenaires extérieurs du territoire. Les compagnies étrangères actives dans le secteur du nickel ont en effet diminué leurs investissements, ne souhaitant plus continuer à financer des activités déficitaires.

Pour rappel, le besoin de capitaux étrangers lié aux projets métallurgiques avait progressivement diminué à partir de 2012 (il atteignait alors 249 milliards XPF), en lien avec la fin de la construction et la phase de montée en charge de nouvelles usines. Depuis 2018, ces IDE avaient retrouvé des niveaux significatifs mais ces derniers étaient de nature différente puisqu'ils couvraient une partie des pertes générées par les exercices

déficitaires des opérateurs du secteur métallurgique et permettaient de financer la poursuite des activités des usines.

Fin 2023, les actionnaires industriels des métallurgistes avaient annoncé ne plus souhaiter investir dans les usines calédoniennes. En 2024, l'activité productive de KNS a été arrêtée dès le mois de février dans l'attente d'un repreneur. PRNC a interrompu sa production plus de 6 mois et la SLN a produit en mode très dégradé pour préserver son outil industriel dans un contexte d'émeutes insurrectionnelles inédites à partir de mai 2024.

Les **investissements immobiliers nets** (achats moins ventes) des non-résidents en Nouvelle-Calédonie s'inscrivent en modeste hausse en 2024 pour atteindre 122 millions XPF. Il s'agit toutefois d'un niveau relativement faible (269 millions XPF en 2022). Ces opérations immobilières sont réalisées principalement par des résidents de France hexagonale.

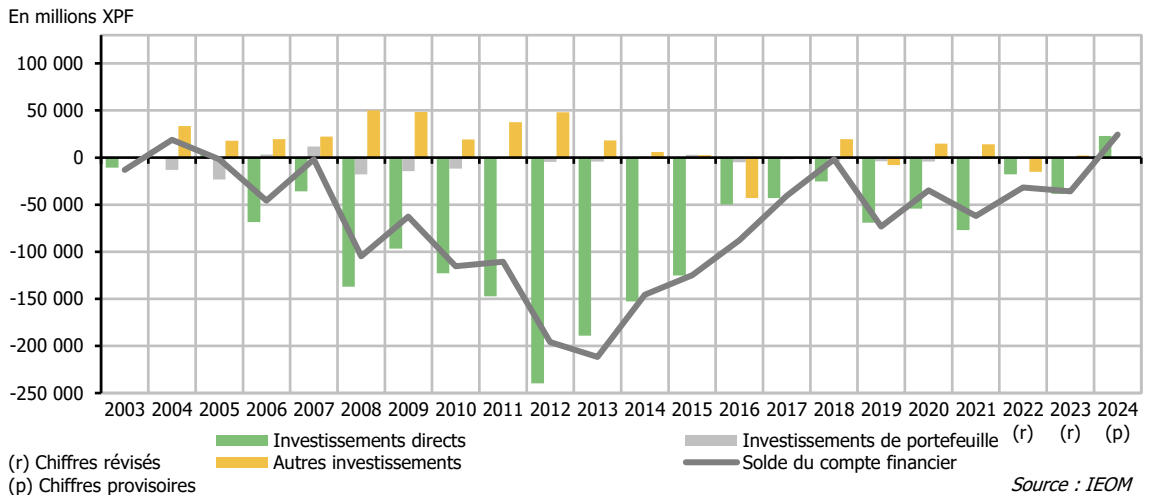
**Tableau 2 : Soldes des investissements directs en Nouvelle-Calédonie**

En millions de XPF	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	Variations 24/23
<b>Soldes des IDE</b>	<b>-17 663</b>	<b>-38 498</b>	<b>23 007</b>	<b>61 505</b>
<b>Solde IDE entrants (+) dont</b>	<b>26 234</b>	<b>41 648</b>	<b>-19 091</b>	<b>-60 739</b>
Capital social (*)	259	281	139	-142
Investissements immobiliers	269	52	122	70
Autres opérations	25 706	41 314	-19 352	-60 666
<b>Solde IDE sortants (-) dont</b>	<b>8 572</b>	<b>3 150</b>	<b>3 916</b>	<b>766</b>
Capital social (*)	14 097	-535	-1 717	-1 182
Investissements immobiliers	-6 841	858	1 436	578
Autres opérations	1 316	2 827	4 197	1 369

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

(\*) hors investissements immobiliers

Source : IEOM

**Graphique 16 : Évolution des soldes du compte financier**

**Les investissements directs nets sortants** de la Nouvelle-Calédonie s'élevaient à 3,9 milliards XPF, soit 0,7 milliard XPF de plus qu'en 2023 et 4,7 milliards XPF de moins qu'en 2022. Ils reflètent des sorties nettes de capitaux.

Le solde net des investissements immobiliers des Calédoniens à l'étranger (achats moins ventes) est à nouveau déficitaire en 2024 (-1,4 milliard XPF). Il y a donc eu plus de ventes que d'achats de biens immobiliers à l'étranger. Les résidents calédoniens ont principalement vendu des biens situés en France (99 %) et en Australie (1 %) – voir ANNEXES Tableaux 8 et 9.

## 2. Investissements de portefeuille : des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie très modestes

Les investissements de portefeuille recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie. Ils se traduisent par des sorties de capitaux qui restent très modestes (0,8 milliard XPF), les résidents continuant d'effectuer des placements à l'étranger afin de diversifier leur patrimoine. Ces sorties

de capitaux sont inférieures à celles observées ces 10 dernières années (sorties nettes pouvant avoisiner 4 à 5 milliards XPF certaines années).

### 3. Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des sorties nettes de capitaux modestes

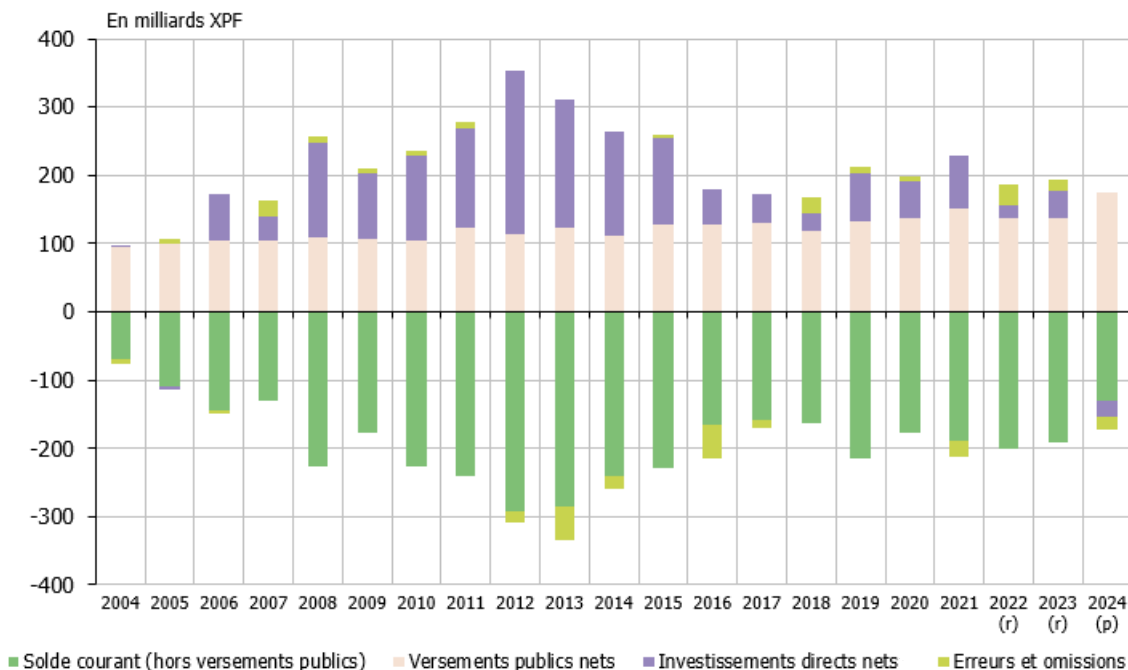
Les autres investissements, qui regroupent les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents (prêts et crédits), donnent lieu à des sorties nettes de 0,7 milliard XPF en 2024 (après des sorties nettes de 2,1 milliards XPF en 2023 et des entrées nettes de 15,1 milliards XPF en 2022).

La hausse des placements extérieurs nets des banques calédoniennes (+16,2 milliards XPF) est inférieure à celle de leurs dettes (+23,5 milliards XPF). Leur position extérieure nette cumulée se dégrade ainsi de

7,3 milliards XPF. Elle reste donc structurellement déficitaire (-124,0 milliards XPF).

Les **engagements des administrations publiques** s'accroissent considérablement en 2024 (+36,7 milliards XPF) en raison notamment des trois avances remboursables octroyées par l'État pour un montant total de 46,6 milliards XPF, correspondant à la part de la Nouvelle-Calédonie au financement des dispositifs de crise et aux déficits structurels.

Graphique 17 : Équilibre global de la balance des paiements en Nouvelle-Calédonie



(r) Chiffres révisés  
(p) Chiffres provisoires

Source : IEO/M

**L'équilibre global de la balance des paiements** montre qu'exceptionnellement en 2024 la Nouvelle-Calédonie présente une position excédentaire.

Néanmoins, hors versements publics, le besoin de financement reste une réalité structurelle de l'économie calédonienne. Il provient essentiellement du déséquilibre des échanges commerciaux en raison de l'ampleur des

importations de biens.

En 2024, ce déficit est moindre du fait de la forte baisse des importations dans un contexte de crises exceptionnelles. Il est par ailleurs en partie compensé par des versements publics bien plus importants tandis que les investissements directs entrants sont en revanche bien plus faibles.

## Encadré 2 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Dans le cadre de la publication du rapport annuel, les données des deux années précédentes sont également révisées. Ces révisions permettent d'intégrer des compléments ou des corrections *a posteriori*. Les principales évolutions s'expliquent par l'enrichissement de la collecte pour les postes « Voyages » (pour 2022), et « Investissements directs » (pour 2022).

Tableau 3 : Principales révisions des données 2022 et 2023

En millions XPF	Données 2022			Données 2023		
	Rapport annuel 2023	Rapport annuel 2024	Ecart	Rapport annuel 2023	Rapport annuel 2024	Ecart
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>-63 736</b>	<b>-63 116</b>	<b>620</b>	<b>-53 898</b>	<b>-53 332</b>	<b>566</b>
<b>BIENS</b>	<b>-92 642</b>	<b>-92 642</b>	<b>0</b>	<b>-117 004</b>	<b>-117 004</b>	<b>0</b>
<b>SERVICES</b>	<b>-67 427</b>	<b>-68 071</b>	<b>-644</b>	<b>-34 351</b>	<b>-35 136</b>	<b>-785</b>
Autres services aux entreprises	-29 935	-30 525	-590	-27 766	-28 506	-740
Services personnels, culturels et récréatifs	-17 866	-17 919	-53	-6 794	-6 839	-45
<b>REVENUS PRIMAIRES</b>	<b>32 965</b>	<b>34 229</b>	<b>1 264</b>	<b>31 735</b>	<b>33 085</b>	<b>1 350</b>
Revenus des investissements	-4 947	-3 683	1 264	-3 312	-1 962	1 350
<b>REVENUS SECONDAIRES</b>	<b>63 368</b>	<b>63 368</b>	<b>0</b>	<b>65 723</b>	<b>65 723</b>	<b>0</b>
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>-177</b>	<b>-177</b>	<b>0</b>	<b>-370</b>	<b>-370</b>	<b>0</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>-31 749</b>	<b>-31 749</b>	<b>0</b>	<b>-35 649</b>	<b>35 821</b>	<b>-172</b>
Investissements directs	-17 663	-17 663	0	-38 445	38 498	-53
Investissements de portefeuille	1 027	1 027	0	544	-544	0
Autres investissements	-15 114	-15 114	0	2 252	2 133	-119
Prêts	3 528	3 528	0	78 107	77 987	-119
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>32 164</b>	<b>31 543</b>	<b>-621</b>	<b>18 619</b>	<b>17 881</b>	<b>-738</b>

## III. ANNEXES

### 1. Les tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions XPF	Crédits			Débits			Soldes		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>504 772</b>	<b>474 935</b>	<b>427 645</b>	<b>567 888</b>	<b>528 267</b>	<b>384 502</b>	<b>-63 116</b>	<b>-53 332</b>	<b>43 143</b>
<b>BIENS</b>	<b>296 106</b>	<b>240 841</b>	<b>138 528</b>	<b>388 748</b>	<b>357 845</b>	<b>245 919</b>	<b>-92 642</b>	<b>-117 004</b>	<b>-107 391</b>
Marchandises générales	295 923	239 952	132 482	387 289	353 590	242 744	-91 366	-113 637	-110 262
<i>Données douanières</i>	295 702	239 691	138 196	386 939	353 588	242 732	-91 237	-113 897	-104 536
<i>Corrections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Avitaillement</i>	221	261	1	350	2	12	-129	260	-11
Négoce international	183	889	331	1 459	4 255	3 175	-1 276	-3 367	-2 844
<b>SERVICES</b>	<b>75 821</b>	<b>94 077</b>	<b>121 217</b>	<b>143 893</b>	<b>129 213</b>	<b>104 868</b>	<b>-68 071</b>	<b>-35 136</b>	<b>16 349</b>
Transports	10 415	12 186	23 813	47 187	38 207	20 014	-36 772	-26 021	3 798
<i>Maritimes</i>	2 600	1 988	2 531	36 447	24 846	13 868	-33 848	-22 857	-11 336
<i>Aériens</i>	7 815	10 197	21 281	10 740	13 361	6 147	-2 925	-3 164	15 134
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	10 963	18 070	8 059	13 320	14 051	11 861	-2 357	4 019	-3 802
Services de communication	843	1 344	652	4 385	2 753	2 131	-3 542	-1 410	-1 479
Services de construction	99	2 052	5 153	1 823	3 272	2 273	-1 724	-1 219	2 880
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques dét	13	1 069	1 903	463	155	282	-451	914	1 621
Services d'assurances	8 663	7 452	25 115	17 155	18 298	27 790	-8 493	-10 846	-2 675
Services financiers	733	258	175	282	309	363	451	-50	-187
Services d'informatique et d'information	317	1 209	2 650	2 464	2 224	1 986	-2 147	-1 015	664
Redevances et droits de licence	29	41	39	41	38	46	-12	3	-6
Autres services aux entreprises	7 176	12 816	17 513	37 701	41 323	32 691	-30 525	-28 506	-15 178
<i>Autres services commerciaux</i>	705	1 303	1 569	4 604	3 241	1 864	-3 898	-1 938	-295
<i>Locations</i>	1 051	1 907	4 377	1 813	5 253	7 910	-762	-3 346	-3 533
<i>Services divers aux entreprises</i>	5 420	9 606	11 567	31 285	32 829	22 917	-25 864	-23 222	-11 350
Services personnels, culturels et récréatifs	1 111	1 707	2 087	19 030	8 546	5 391	-17 919	-6 839	-3 303
<i>Services audiovisuels et annexes</i>	185	334	784	13 223	2 341	1 890	-13 038	-2 007	-1 105
<i>Autres services personnels</i>	926	1 373	1 303	5 807	6 205	3 501	-4 881	-4 832	-2 198
Services des administrations publiques	35 460	35 873	34 058	41	38	41	35 419	35 835	34 017
<b>REVENUS PRIMAIRES</b>	<b>52 057</b>	<b>54 172</b>	<b>62 057</b>	<b>17 828</b>	<b>21 087</b>	<b>19 746</b>	<b>34 229</b>	<b>33 085</b>	<b>42 311</b>
Rémunération des salariés	44 977	43 632	54 688	7 065	8 585	7 527	37 912	35 047	47 161
Revenus des investissements	7 080	10 540	7 369	10 763	12 502	12 219	-3 683	-1 962	-4 850
<i>Investissements directs</i>	335	197	137	234	455	4 830	101	-258	-4 693
<i>Investissements de portefeuille</i>	2 361	4 930	3 300	2 337	3 425	928	25	1 505	2 372
<i>Autres</i>	4 384	5 413	3 932	8 192	8 622	6 461	-3 808	-3 209	-2 529
<b>REVENUS SECONDAIRES</b>	<b>80 788</b>	<b>85 845</b>	<b>105 843</b>	<b>17 419</b>	<b>20 122</b>	<b>13 969</b>	<b>63 368</b>	<b>65 723</b>	<b>91 874</b>
Secteur des administrations publiques	77 557	82 637	89 941	3 137	3 326	2 453	74 420	79 311	87 488
Autres secteurs	3 230	3 208	15 902	14 283	16 796	11 515	-11 052	-13 588	4 386
Envois de fonds des travailleurs	894	895	781	1 398	2 079	2 159	-504	-1 184	-1 378
Autres transferts	2 337	2 313	15 120	12 885	14 716	9 356	-10 548	-12 404	5 764
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>153</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>330</b>	<b>406</b>	<b>161</b>	<b>-177</b>	<b>-370</b>	<b>-145</b>
Transferts en capital	153	36	1 539	325	395	1 231	-172	-359	307

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

En millions XPF	Soldes		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>-31 749</b>	<b>-35 821</b>	<b>24 465</b>
<b>Investissements directs</b>	<b>-17 663</b>	<b>-38 498</b>	<b>23 007</b>
Nouvelle-Calédonie à l'extérieur	8 572	3 150	3 916
Capital social	7 256	323	-281
Autres opérations	1 316	2 827	4 197
Extérieur à Nouvelle-Calédonie	26 234	41 648	-19 091
Capital social	528	334	261
Autres opérations	25 706	41 314	-19 352
<b>Investissements de portefeuille</b>	<b>1 027</b>	<b>544</b>	<b>756</b>
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	1 026	543	754
Emissions	170	446	46
Négociations	1 133	506	987
Remboursements	-276	-409	-279
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	-1	0	-2
Emissions	0	0	0
Négociations	0	0	0
Remboursements	-1	0	-2
<b>Autres Investissements</b>	<b>-15 114</b>	<b>2 133</b>	<b>703</b>
Avoirs	1 785	74 179	57 306
Prêts	3 528	77 987	47 044
Dont secteur bancaire	14 602	19 315	16 183
Autres avoirs	-1 743	-3 808	10 262
Engagements	16 899	72 046	56 604
Prêts	19 949	73 937	56 604
Secteur bancaire	-32 729	41 968	23 520
Autres engagements	-3 050	-1 891	0
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>31 543</b>	<b>17 881</b>	<b>-18 533</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

**Tableau 5 : Données douanières par produit de la Nouvelle-Calédonie**

En milliards XPF	Exportations			Importations			Soldes		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
<b>Total (CAF/FAB) dont</b>	<b>294,2</b>	<b>235,9</b>	<b>128,4</b>	<b>386,9</b>	<b>353,2</b>	<b>175,4</b>	<b>-92,7</b>	<b>-117,4</b>	<b>-47,1</b>
Biens d'investissements	3,2	4,4	6,3	91,6	92,1	39,7	-88,5	-87,7	-33,4
Biens de consommation durable	0,4	0,3	0,5	10,5	8,7	4,6	-10,2	-8,4	-4,1
Biens de consommation non durable	2,6	2,9	3,1	71,1	73,2	50,3	-68,4	-70,3	-47,2
Biens intermédiaires	287,1	226,5	116,5	86,5	77,2	33,9	200,6	149,3	82,6
Énergie	0,01	0,01	0,02	118,7	93,7	40,3	-118,7	-93,7	-40,2
Autres	1,0	1,8	2,0	8,5	8,4	6,7	-7,6	-6,6	-4,7

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Sources : Douanes - ISEE

**Tableau 6 : Données douanières par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie**

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
France	1,9%	2,5%	6,1%	30,7%	34,7%	42,5%
Singapour	0,0%	0,3%	0,8%	17,1%	17,1%	16,9%
Australie	0,6%	0,5%	1,8%	18,1%	14,9%	10,4%
Chine	54,9%	45,5%	34,4%	5,0%	5,0%	5,1%
Etats-Unis d'Amérique	1,6%	0,8%	2,2%	2,4%	2,1%	1,1%
Corée (République De )	14,3%	13,2%	13,5%	0,9%	0,5%	0,5%
Nouvelle-Zélande	0,1%	0,1%	0,3%	3,1%	3,2%	3,6%
Japon	11,3%	5,2%	7,1%	2,0%	1,5%	0,9%
Hong-Kong	0,1%	6,1%	7,1%	0,2%	0,3%	0,7%
Taiwan	7,7%	15,2%	13,6%	0,7%	0,2%	0,2%
Autres Pays	7,6%	10,5%	13,3%	19,8%	20,5%	18,2%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB.

Sources : Douanes - ISEE

**Tableau 7 : Services par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie**

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
France	80%	76%	87%	53%	50%	54%
Zone européenne économique (hors France)	5%	5%	4%	8%	9%	11%
Australie	5%	7%	4%	8%	10%	9%
Etats-Unis d'Amérique	3%	6%	1%	3%	9%	8%
Emirats Arabes Unis	0%	0%	0%	1%	3%	5%
Singapour	1%	0%	0%	9%	5%	3%
Japon	1%	1%	0%	3%	3%	3%
Royaume-Uni	2%	2%	1%	2%	2%	1%
Autres	3%	3%	3%	12%	9%	7%

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

**Tableaux 8 et 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers**
**Investissements immobiliers de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur en 2024**

En millions XPF	Montants	Part en %
<b>Achats (débits) dont</b>	<b>5 072</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	3 164	62
<i>dont France</i>	2 818	56
Australie	945	19
Nouvelle-Zélande	264	5
Viet Nam	165	3
Autres pays	534	11
<b>Ventes (crédits) dont</b>	<b>6 508</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	6 439	99
<i>dont France</i>	6 427	99
Australie	43	1
Etats-Unis d'Amérique	25	0
Royaume-Uni	0	0
Vanuatu (Ex-Nouvelles Hébrides)	0	0
Autres pays	0	0
<b>Solde (ventes - achats) dont</b>	<b>1 436</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	3 275	228
<i>dont France</i>	3 609	251
Australie	-902	-63
Nouvelle-Zélande	-264	-18
Viet Nam	-165	-11
Etats-Unis d'Amérique	-113	-8
Autres pays	-395	-27

Source : IEOM, balance en règlements

**Investissements immobiliers de l'extérieur en Nouvelle-Calédonie en 2024**

En millions XPF	Montants	Part en %
<b>Achats (crédits) dont</b>	<b>144</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	96	66
<i>dont France</i>	96	66
Autres pays	48	34
<b>Ventes (débits) dont</b>	<b>22</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	19	86
<i>dont France</i>	19	86
Autres pays	3	14
<b>Solde (achats - ventes) dont</b>	<b>122</b>	<b>100</b>
Zone européenne économique	77	63
<i>dont France</i>	77	63
Autres pays	45	37

Source : IEOM, balance en règlements

## 2. La méthodologie de la balance des paiements

### Principes généraux de la balance des paiements

#### Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenu auprès de banques résidentes).

#### Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

### Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. De 1999 à 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes

réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (<http://www.ieom.fr>, rubrique « balance des paiements »).

#### Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est réalisée, dans un délai de quatorze mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

#### Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, en méthodologie « BPM 6 », un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires, un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements.

## Concepts et définitions clés

### Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont non-résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

### Nouvelle-Calédonie / extérieur

La Nouvelle-Calédonie établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur répartie entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France hexagonale, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

## Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

## Sources statistiques

### Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes<sup>5</sup>.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

### Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : <https://www.ieom.fr>.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (DFIP, forces armées).

- **Les déclarants directs :**

les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;

les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;

les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur

siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes via l'ISEE transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

- **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE.

### Les informations complémentaires

- **La base des agents financiers (SURFI)**

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

<sup>8</sup> Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

## Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

### 1. Le compte de transactions courantes

#### A. Les biens

##### • Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriées ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour

lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

##### • L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'étranger et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

##### • Le négoce international

Il s'agit des règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes ne quittant pas le territoire douanier calédonien.

#### B. Les services

##### • Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

##### • Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

##### • Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'étranger ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

### ● Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

### ● Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

### ● Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en autres services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

### ● Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

### ● Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires et des gendarmes consommée localement.

### ● La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Nouvelle-Calédonie et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas

enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport.

Jusqu'en 2007 en Nouvelle-Calédonie, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

## C. Les revenus primaires

Les revenus primaires sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements. Les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

## D. Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur. Les revenus secondaires des administrations publiques comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales, dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les revenus secondaires des autres secteurs sont ventilés en deux rubriques : les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance); les dons et versements humanitaires; les subventions et donations; les indemnités pour rupture de contrat; etc.

## 2. Le compte financier

### A. Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne « autres opérations »).

Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

### B. Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

### C. Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne

figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur.
- les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles  
et téléchargeables gratuitement  
sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : Alexandre GAUTIER  
Responsable de la rédaction : Fabrice DUFRESNE  
Rédaction : Jérémy CHARBONNEAU, David CHATELAIN, Adrien OVINET.  
Éditeur : IEOM  
Dépôt légal : Avril 2026 - ISSN 2427-9838 (en ligne)

**IEOM Nouméa**

19, rue de la République  
BP 175898845 Nouméa Cedex  
Nouvelle-Calédonie

/

**IEOM Papeete**

21 rue du Docteur Cassiau BP 583  
98713 Papeete  
Polynésie française

/

**IEOM Mata'Utu**

BP G-5  
98600 Uvea Wallis-et-Futuna



**iEOM**  
BANQUE CENTRALE  
DU FRANC PACIFIQUE



[www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

